

Les membres du conseil municipal sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle à Saint Martin d'Ablois, le jeudi 18 juillet à 19 heures 00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Horaires d'ouverture de l'agence postale communale.
- Aménagement du Parc du Sourdon.
- Aire de jeux pour enfants.
- Travaux chemin des Lambourgs.
- Mobilier du secrétariat de mairie.
- Columbarium.
- Travaux divers.
- Informations et Questions diverses.

### - Procès-verbal -

L'an deux mil treize le jeudi 18 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois, sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de cette séance.

Messieurs Jackie BARROIS, Marcel LAUDET, Madame Claudette JOFFRE,  
Messieurs Damien CEZ, Frédéric SAURON, Fabrice SOYEUX.  
Mesdames Ingrid BOURLON, Madame Christine GREGOIRE.

Absents excusés : Messieurs Yves DELIGNY, Xavier MESLAT, Daniel NIVOIS, Mesdames Marie-Line CHARPENTIER, Laurence CORNU (procuration à Monsieur Marcel LAUDET), Rose-Marie FOURCART

Madame Ingrid BOURLON a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

**Date de la convocation** : 13 juillet 2013

**N° 1 – Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale.**

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la collecte du courrier départ qui était effectuée l'après midi par un agent de la Poste, vers 15 heures 15, doit être assurée en présence de l'employée communale ou d'une autre personne.

L'agence postale communale étant fermée chaque après midi, du lundi au jeudi, une solution transitoire a été mise en place depuis le 17 juin 2013, afin que le courrier départ soit toujours collecté l'après midi.

Cependant, le Maire indique qu'il faut mettre en place une solution pérenne et propose donc de modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale communale comme suit :

du lundi au jeudi : 9h30 - 11h 30 et 14h - 15h 30  
le vendredi : 15h- 18 h  
le samedi : 9h - 12h.

Il faut noter que ces horaires permettent à l'employée de l'agence postale d'assurer son service à la cantine du S.I.SCO.B.A.VI. à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de mettre en place les horaires ci-dessus à partir du 3 septembre 2013.

Le temps de travail hebdomadaire de l'agent d'accueil à l'agence postale communale est donc porté à 17 heures au lieu de 14 heures à compter du 3 septembre 2013 ( la permanence du vendredi étant assurée par un autre agent).

**N° 2 – Aménagement du Parc du SOURDON.**

Suite aux réunions de la Commission municipale du Parc du Sourdon et des représentants de l'Association Nature et Patrimoine, le Maire précise que plusieurs projets d'aménagement ont été examinés.

Cependant, il ressort qu'il serait nécessaire de recueillir l'avis et les conseils d'un professionnel.

Aussi, le Maire propose de recourir à une prestation de conseils et non à l'établissement détaillé d'une étude paysagère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie cette mission au cabinet METAMORPHOSE dont la prestation est évaluée à 2000 €.

**N° 3 – Aire de jeux pour enfants.**

Le Maire rappelle que des crédits relatifs à la création de deux aires de jeux pour enfants figurent au budget primitif.

En l'attente de la décision de la réalisation d'une aire de jeux au Parc du Sourdon, il serait souhaitable d'installer des jeux pour enfants dans le centre Saint Martin Village.

Aussi, après avoir examiné plusieurs emplacements, les membres de l'assemblée décident, à l'unanimité, de faire aménager une aire de jeux sur une partie de la plate forme située près de l'entrée qui donne accès à la halle de sports.

**N° 4 – Travaux Chemin des Lambourgs et Chemin de la Venchère.**

Afin de canaliser les eaux pluviales qui ruissellent depuis les vignes et s'écoulent le long du lotissement de l'allée des Vergers, le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des canalisations défectueuses.

Par ailleurs, un regard et une grille doivent être modifiées, Chemin de la Venchère.

Après l'étude de plusieurs devis, le Conseil municipal retient celui établi par l'entreprise LEBRUN, soit 9945 € T.T.C d'où les opérations budgétaires suivantes :

- Transfert de 9945 € du compte 61522 au programme d'investissement :  
n° 2315-407 « Travaux chemins viticoles »  
+ 023 dépenses = 9945 €  
+ 021 recettes = 9945 €

**N° 5 – Mobilier du secrétariat de mairie.**

Afin de permettre une consultation d'un plus grand nombre de pièces archivées, le Maire propose de faire installer un ensemble d'armoires rangement dans la nouvelle pièce du secrétariat de mairie.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, acceptent cette proposition et retiennent le devis présenté par l'entreprise Bredauxburo, soit : 2026 € T.T.C, d'où les modifications budgétaires ci-après :

- Transfert de 2026 € du compte 61522 au programme d'investissement : n° 2184-408  
« Mobilier secrétariat »  
+ 023 dépenses = 2026 €  
+ 021 recettes = 2026 €

**N° 6 – Transfert de crédits.**

Suite au recrutement des deux emplois d'avenir, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au transfert des crédits suivants :

Transfert de 17.729 € du compte 61522 aux comptes suivants :

- compte : 64162 : 15.733 €
- compte : 6451 : 331 €
- compte : 6453 : 579 €
- compte : 6454 : 1007 €
- compte : 6336 : 79 €

**N° 7 – Demande de participation financière présentée par l'Office de Tourisme Epernay Pays de Champagne.**

Suite à la demande présentée par l'O.T.ER, pour la réalisation par une stagiaire de circuits thématiques sur les villes et villages fleuris aux alentours d'Epernay, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 100 € à l'organisme précité.

**N° 8 – Travaux d'aménagement de l'agence postale communale et d'extension du secrétariat de mairie.**

Afin de permettre à l'agent d'accueil du secrétariat de mairie d'avoir une vue complète sur la salle d'attente, le Maire indique qu'il serait nécessaire de modifier la cloison modulaire.

Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 1937,52 €.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, approuvent l'avenant n° 1 de l'entreprise SAS Fabrice BRESSAN :

Montant initial du lot n°3 : 50.471,20 €

Montant de l'avenant n° 1 : 1.937,52 €

Nouveau montant compte tenu de l'avenant n° 1 : 52.408,72 €, d'où le transfert de crédits ci-après : transfert de 1938 € du compte 61522 au programme d'investissement n° 2313- 404

« Travaux A.P.C et secrétariat de mairie »

+ 021 dépenses : 1938 €

+ 023 recettes : 1938 €

La séance a été levée à 20 H 40.

<b>BARROIS Jackie</b>	<b>BOURLON Ingrid</b>
<b>CEZ Damien</b>	<b>CHARPENTIER Marie-Line</b>
<b>CORNU Laurence</b>	<b>DELIGNY Yves</b>
<b>FOURCART Rose-Marie</b>	<b>GREGOIRE Christine</b>
<b>JOFFRE Claudette</b>	<b>LAUDET Marcel</b>
<b>MESLAT Xavier</b>	<b>NIVOIS Daniel</b>
<b>SAURON Frédéric</b>	<b>SOYEUX Fabrice</b>